

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Tanger, le 28 avril 2023**

AFRIC INDUSTRIES a publié son RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022 sur son site internet, consultable sous le lien suivant :

<https://www.africindustries.com/wp-content/uploads/2023/04/RAPPORT-FINANCIER-ANNUEL-2022.pdf>

Par ailleurs, suite à la tenue du Conseil d'Administration de la société AFRIC INDUSTRIES le 14 mars 2023, ayant arrêté les comptes annuels de l'exercice 2022, une publication a eu lieu sur le journal « MEDIAS.24 », en date du 16/03/2023 comprenant les commentaires des Dirigeants sur les réalisations de l'année 2022 (Résultats Annuels 2022).

Contact : [direction@africindustries.com](mailto:direction@africindustries.com)  
<http://www.africindustries.com/afi-en-bourse/publications/>

Tableau n° 1

**BILAN (actif)**  
**(modèle normal)**

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/22 Au 31/12/22

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
	<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)</b>	<b>529.084,10</b>	<b>405.883,10</b>	<b>123.201,00</b>	<b>229.017,82</b>
	. Frais préliminaires				
	. Charges à répartir sur plusieurs exercices	529.084,10	405.883,10	123.201,00	229.017,82
	. Primes de remboursement des obligations				
A	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>3.732.620,00</b>	<b>218.860,32</b>	<b>3.513.759,68</b>	<b>3.501.711,00</b>
C	. Immobilisations en recherche et développement				
T	. Brevets, marques, droits, et valeurs similaires	232.620,00	218.860,32	13.759,68	1.711,00
I	. Fonds commercial	3.500.000,00		3.500.000,00	3.500.000,00
F	. Autres immobilisations incorporelles				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>26.194.674,73</b>	<b>24.583.527,28</b>	<b>1.611.147,45</b>	<b>1.878.053,36</b>
I	. Terrains	864.115,00	411.901,66	452.213,34	472.213,34
M	. Constructions	7.362.908,43	6.789.603,29	573.305,14	656.845,62
M	. Installations techniques, matériel et outillage	12.783.265,57	12.686.227,69	97.037,88	109.914,79
O	. Matériel de transport	2.122.009,77	1.827.724,92	294.284,85	500.375,85
B	. Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2.834.374,79	2.734.747,43	99.627,36	131.333,18
L	. Autres immobilisations corporelles	133.322,29	133.322,29		7.370,58
I	. Immobilisations corporelles en cours	94.678,88		94.678,88	
S	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>21.695.936,25</b>	<b>5.211.378,78</b>	<b>16.484.557,47</b>	<b>16.478.426,38</b>
E	. Prêts immobilisés				
	. Autres créances financières	888.477,81		888.477,81	882.346,72
	. Titres de participation	20.807.458,44	5.211.378,78	15.596.079,66	15.596.079,66
	. Autres titres immobilisés				
	<b>ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)</b>				
	. Diminution des créances immobilisées				
	. Augmentation des dettes financières				
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>52.152.315,08</b>	<b>30.419.649,48</b>	<b>21.732.665,60</b>	<b>22.087.208,56</b>
	<b>STOCKS (F)</b>	<b>21.340.313,77</b>	<b>102.885,00</b>	<b>21.237.428,77</b>	<b>11.138.553,97</b>
	. Marchandises	180.174,00	102.885,00	77.289,00	77.289,00
	. Matières et fournitures consommables	11.449.683,77		11.449.683,77	6.184.959,97
A	. Produits en cours	1.018.743,00		1.018.743,00	297.716,00
C	. Produits intermédiaires et produits résiduels				
T	. Produits finis	8.691.713,00		8.691.713,00	4.578.589,00
I	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANTS (G)</b>	<b>14.650.976,92</b>		<b>14.650.976,92</b>	<b>17.631.614,10</b>
F	. Fournis. débiteurs, avances et acomptes	135.803,05		135.803,05	54.000,00
	. Clients et comptes rattachés	13.869.439,97		13.869.439,97	15.976.653,22
C	. Personnel	41.874,85		41.874,85	42.745,71
I	. Etat	539.983,12		539.983,12	1.521.982,24
R	. Comptes d'associés				
C	. Autres débiteurs				
U	. Compte de régularisation. Actif	63.875,93		63.875,93	36.232,93
L	<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENTS (H)</b>				<b>1.355.287,99</b>
A					
N	<b>ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)</b>	<b>5.915,15</b>		<b>5.915,15</b>	<b>8.390,50</b>
T	(Eléments circulants)				
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>35.997.205,84</b>	<b>102.885,00</b>	<b>35.894.320,84</b>	<b>30.133.846,56</b>
T	<b>TRESORERIE-ACTIF</b>				
R	. Chèques et valeurs à encaisser	1.019.464,26		1.019.464,26	321.927,84
E	. Banque, T.G. et C.C.P.	183.933,75		183.933,75	1.443.989,66
S	. Caisse, Régies d'avances et accreditifs	2.212,40		2.212,40	3.521,10
O	<b>TOTAL III</b>	<b>1.205.610,41</b>		<b>1.205.610,41</b>	<b>1.769.438,60</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>89.355.131,33</b>	<b>30.522.534,48</b>	<b>58.832.596,85</b>	<b>53.990.493,72</b>



Tableau n° 2

**COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)**

(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/22 Au 31/12/22

	NATURE	OPERATIONS		EXERCICE 3=1+2	EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	. Ventes de marchandises(en l'état)				356.697,50
	. Ventes de biens et services produits	39.857.163,88		39.857.163,88	46.482.374,60
	. Chiffre d'affaires	39.857.163,88		39.857.163,88	46.839.072,10
	. Variation de stocks de produits (+-) (1)	4.834.151,00		4.834.151,00	750.461,00
	. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	. Subventions d'exploitation				
	. Autres produits d'exploitation	692,31		692,31	9.254,38
	. Reprise d'exploitations;transferts de charges				417.043,20
		<b>TOTAL I</b>	<b>44.692.007,19</b>		<b>44.692.007,19</b>
II	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	. Achats revendus (2) de marchandises				271.403,46
	. Achats consommés (2) de matières et fournitures	24.841.845,70	-260.778,61	24.581.067,09	22.416.526,52
	. Autres charges externes	2.283.241,95	5.687,60	2.288.929,55	2.165.503,86
	. Impôts et taxes	207.269,90		207.269,90	199.654,40
	. Charges de personnel	8.122.026,71	-16.701,02	8.105.325,69	9.097.271,55
	. Autres charges d'exploitation	330.000,00		330.000,00	810.000,00
	. Dotations d'exploitation	479.827,93		479.827,93	515.860,73
	<b>TOTAL II</b>	<b>36.264.212,19</b>	<b>-271.792,03</b>	<b>35.992.420,16</b>	<b>35.476.220,52</b>
III	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>8.699.587,03</b>	<b>12.539.610,16</b>
F I N A N C I E R	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
	. Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
	. Gains de change	67.763,23		67.763,23	87.465,65
	. Intérêts et autres produits financiers	52.214,84		52.214,84	22.316,83
	. Reprises financières;transferts de charges	8.390,50		8.390,50	21.545,28
	<b>TOTAL IV</b>	<b>128.368,57</b>		<b>128.368,57</b>	<b>131.327,76</b>
V	<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
	. Charges d'intérêts	155.470,53		155.470,53	37.478,06
	. Pertes de change	155.145,92		155.145,92	58.851,41
	. Autres charges financières				
	. Dotations financières	5.915,15		5.915,15	5.174.769,28
	<b>TOTAL V</b>	<b>316.531,60</b>		<b>316.531,60</b>	<b>5.271.098,75</b>
VI	<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>			<b>-188.163,03</b>	<b>-5.139.770,99</b>
VII	<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>			<b>8.511.424,00</b>	<b>7.399.839,17</b>

1) Variation de stocks : stock final-stock initial;augmentation(+);diminution(-)

2) Achats revendus ou consommés:achats-variation de stocks.

Tableau n° 2

**COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)**

(modèle normal)

AFRIC INDUSTRIES S.A.

Exercice du 01/01/22 Au 31/12/22

	NATURE	OPERATIONS		EXERCICE 3=1+2	EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
	VII <b>RESULTAT COURANT(reports)</b>			<b>8.511.424,00</b>	<b>7.399.839,17</b>
	VIII <b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
	. Produits de cessions d'immobilisations				48.441,12
	. Subventions d'équilibre				
	. Reprises sur subventions d'investissement				
	. Autres produits non courants	,99	116.778,01	116.779,00	120.878,19
	. Reprises non courantes;transferts de charges				
	<b>TOTAL VIII</b>	<b>,99</b>	<b>116.778,01</b>	<b>116.779,00</b>	<b>169.319,31</b>
	IX <b>CHARGES NON COURANTES</b>				
	. Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				
	. Subventions accordées				
	. Autres charges non courants	193.370,93		193.370,93	300.941,09
	. Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
	<b>TOTAL IX</b>	<b>193.370,93</b>		<b>193.370,93</b>	<b>300.941,09</b>
	X <b>RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)</b>			<b>-76.591,93</b>	<b>-131.621,78</b>
	XI <b>RESULTAT AVANT IMPOTS(VII+-X)</b>			<b>8.434.832,07</b>	<b>7.268.217,39</b>
	XII <b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>2.247.604,00</b>		<b>2.247.604,00</b>	<b>2.000.252,00</b>
	XIII <b>RESULTAT NET(XI-XII)</b>			<b>6.187.228,07</b>	<b>5.267.965,39</b>

XIV	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)</b>			<b>44.937.154,76</b>	<b>48.316.477,75</b>
XV	<b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)</b>			<b>38.749.926,69</b>	<b>43.048.512,36</b>
XVI	<b>RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>			<b>6.187.228,07</b>	<b>5.267.965,39</b>



**A&T AUDITEURS**

CONSULTANTS

EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Résidence Les 4 Temps, Bloc  
C Rue Al Yamane, N°62  
90 000 Tanger Maroc



**A. SAAIDI & ASSOCIÉS**

*Commissaires aux Comptes*

4, Place maréchal  
20 070 Casablanca  
Maroc

# **AFRIC INDUSTRIES S.A.**

**Rapport Général des commissaires aux comptes**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**



**A&T AUDITEURS**

CONSULTANTS

EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Résidence Les 4 Temps, Bloc  
C Rue Al Yamane, N°62  
90 000 Tanger Maroc



**A. SAAIDI & ASSOCIES**

Commissaires aux Comptes

4, Place maréchal  
20 070 Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société

**AFRIC INDUSTRIES S.A.**

Z.I. Route de Tétouan lot 107 B.P. 368

Tanger

## **Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

### **Audit des états de synthèse**

#### **Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Afric Industries S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD **45 322 969,75** dont un bénéfice net de MAD **6 187 228,07**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Afric Industries S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p><b>Titres de participation</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de KMAD 20 807 et une valeur nette de KMAD 15 596 (Provision de : KMAD 5 166 sur les titres LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A. et KMAD 45 sur les titres BALCONY RESIDENCES S.A.), soit 26,51% du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût historique.</p> <p>La société procède à l'évaluation de ces titres soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan, de l'importance de la part des jugements de la Direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre connaissance du processus de détermination de la valeur actuelle des titres de participation ;</li> <li>- Examiner les méthodes d'évaluation et les éléments chiffrés utilisés par la Direction pour déterminer les valeurs actuelles ;</li> <li>- Tester par sondage l'exactitude arithmétique des valeurs actuelles retenues par la Société.</li> </ul>
<p><b>Risque identifié</b></p>	<p><b>Notre réponse</b></p>
<p><b>Créances clients</b></p> <p>Au 31 décembre 2022, les créances clients présentent une valeur brute de KMAD 13 869 et une valeur nette du même montant, soit 23,57% du total de l'actif de la Société.</p> <p>Compte tenu de l'ancienneté des créances, aucune provision pour dépréciation des créances clients n'a été constituée au 31 décembre 2022.</p> <p>Nous avons considéré que la dépréciation des créances clients est un point clé d'audit compte tenu de l'importance de ces créances dans le bilan de la société et de la sensibilité du processus de recouvrement dans le contexte de la crise liée au Covid-19.</p>	<p>Nos contrôles relatifs à la dépréciation des créances clients ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner la balance âgée, analyser les retards de paiement et discuter avec la direction les raisons du retard dans le recouvrement de certaines créances significatives ;</li> <li>• Analyser les paiements reçus postérieurement à la date de clôture pour les créances les plus significatives ;</li> <li>• Contrôler le calcul de la provision pour dépréciation et sa conformité avec les règles de provisionnement adoptées par la société.</li> </ul>



## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 13 avril 2023.

#### Les Commissaires aux Comptes

##### A&T Auditeurs Consultants

  
A&T AUDITEURS CONSULTANTS  
Résidence les 4 Temps Bloc C  
Avenue Abdellah Guenoun  
Rue Al Yamane N° 57 - Tanger  
Nafeh AGOURRAM 212 (0) 5 39 32 00 45  
Associé

##### A. SAAÏDI ET ASSOCIES

  
Bahaa SAAÏDI  
Associée  
A. Saaïdi & Associés  
Commissaires aux Comptes  
4, Place maréchal Casablanca  
Tel: 05 22 27 99 16 - Fax: 05 22 20 55 11



**A&T AUDITEURS**

CONSULTANTS

EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Résidence Les 4 Temps, Bloc  
C Rue Al Yamane, N°62  
90 000 Tanger Maroc



**A. SAAIDI & ASSOCIES**

*Commissaires aux Comptes*

4, Place maréchal  
20 070 Casablanca  
Maroc

# **AFRIC INDUSTRIES S.A.**

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022**

Aux Actionnaires de la Société  
Afric Industries S.A.  
Z.I. Route de Tétouan lot 107 B.P. 368  
Tanger

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée et son décret d'application et la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

**1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

**1.1. Convention de prestation de services conclue avec la société ALUMINIUM DU MAROC S.A :**

- **Objet :** Fournitures de prestations de services entre votre Société et la société ALUMINIUM DU MAROC S.A., détenant 51% du capital de votre Société, consistant en la mise à disposition par votre Société d'un espace de 100 m<sup>2</sup> dans son atelier de Menuiserie Aluminium pour l'entreposage temporaire de la machine de barattage et de l'adhésiveuse de la société ALUMINIUM DU MAROC.
- **Date de signature :** 14 mars 2022 ;
- **Date d'effet :** 01 avril 2022 ;
- **Durée :** 6 mois renouvelable par tacite reconduction ;
- **Base de facturation :** Un montant forfaitaire de MAD 3 000,00 hors taxes par mois révisable tous les trois ans ;
- **Montant facturé par votre société en 2022 :** MAD 27 000,00 HT ;
- **Sommes encaissées au cours de l'exercice :** MAD 18 000,00 TTC ;
- **Solde de la créance au 31 décembre 2022 :** MAD 14 400,00 TTC ;
- **Administrateurs concernés :** ALUMINIUM DU MAROC S.A., Malika EL ALAMI Malika, Abdeslam EL ALAMI et Tawfiq BOUZOUBAA.

## **2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

### **2.1. Avances de trésorerie consenties à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A.**

- **Objet** : Afric Industries consent à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A., détenue à hauteur de 4,06%, des avances de trésorerie en compte courant d'associé bloqué à hauteur de MAD 811 449,91 ;
- **Date de signature** : 9 mars 2021 ;
- **Base de rémunération** : Taux appliqué pour la rémunération du compte courant d'associés de 5,5% ;
- **Intérêts comptabilisés en produits par votre Société en 2022** : MAD 44 679,64 HT ;
- **Intérêts encaissés en 2022** : Néant ;
- **Avances versées au cours de l'exercice 2022** : MAD 6 131,09 ;
- **Avances récupérées au cours de l'exercice 2022** : Néant ;
- **Solde des avances au 31 décembre 2022** : MAD 817 581,00 ;
- **Solde des intérêts au 31 décembre 2022** : MAD 69 702,65 TTC ;
- **Administrateurs concernés** : ALUMINIUM DU MAROC S.A., Malika EL ALAMI Malika et Abdeslam EL ALAMI.

### **2.2. Convention conclue avec la société INDUSTUBE S.A (filiale d'Aluminium du Maroc S.A.) :**

- **Objet** : La mise à disposition d'un bureau commercial opérationnel de 32m<sup>2</sup> au profit de votre Société y compris les fournitures, équipement et autres (Eau, électricité, ADSL...);
- **Date de signature** : 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **Durée** : 3 ans renouvelable après par tacite reconduction ;
- **Base de facturation** : Un montant forfaitaire de MAD 6 000,00 hors taxes par mois, révisable tous les trois ans (augmentation de 10% à partir du janvier 2022)
- **Montant facturé à votre Société en 2022** : MAD 79 200,00 hors taxes ;
- **Sommes versées au cours de l'exercice** : MAD 78 480,00 TTC ;
- **Solde de la dette au 31 décembre 2022** : MAD 23 760,00 TTC ;
- **Administrateurs concernés** : ALUMINIUM DU MAROC S.A, Malika EL ALAMI, Abdeslam EL ALAMI, Benoît VAILLANT et Tawfiq BOUZOUBAA.

### **2.3. Avances de trésorerie consenties à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A.**

- **Objet** : Afric Industries consent à la société LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A., détenue à hauteur de 4,06%, des avances de trésorerie en compte courant d'associé bloqué jusqu'à hauteur de MAD 5 896 394,44 ;
- **Date de signature** : 3 mars 2015, modifiée par des avenants du 19 mai 2015 et du 28 septembre 2015 ;
- **Base de rémunération** : Taux admis fiscalement pour la rémunération du compte courant d'associés soit 2,53% sur les 5 premiers mois de 2016, 5,4% sur les 7 derniers mois de 2016, 4% provisionné en 2017 et 4% sur le 1<sup>er</sup> semestre 2018 ;

- **Intérêts comptabilisés en produits par votre Société en 2022** : Néant ;
- **Intérêts encaissés en 2022** : Néant ;
- **Avances versées au cours de l'exercice 2022** : Néant ;
- **Avances récupérées au cours de l'exercice 2022** : Néant ;
- **Solde de la créance au 31 décembre 2022** : MAD 721 382,85 TTC, représentant les intérêts sur compte courant de LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A. qui seront soit réglés soit incorporés au capital de LA ROSERAIE DE L'ATLAS S.A. lors de la prochaine augmentation de capital ;
- **Administrateurs concernés** : Aluminium du Maroc S.A., Malika EL ALAMI et Abdeslam EL ALAMI.

Le 13 avril 2023.

Les Commissaires aux Comptes

**A&T Auditeurs Consultants**

Nafeh AGOURRAM  
Associé

  
**A&T AUDITEURS CONSULTANTS**  
Résidence les 4 Temps Bloc C  
Avenue Abdellah Guenoun  
Rue Al Yamane N° 57 - Tanger  
Tel.: +212 (0) 5 39 32 00 45

**A. Saaïdi & Associés**

Bahaa Saaidi  
Associée

  
**A. Saaïdi & Associés**  
Commissaires aux Comptes  
4, Place Mohammed VI, Casablanca  
Tél: 05 22 27 99 71 E-mail: 05 22 27 99 71